

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 1

OBJET :

Rapport sur la situation en matière
d'égalité entre les femmes et les
hommes

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 4 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 février à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué
le 29 janvier 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence
de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE,
M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme
QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme ANGELO, M. ARNOULT, M. TAYBI (à
partir de 20h20), M. AVEAUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM,
M. ESKENAZI, Mme CHENET, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI.

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH
Mme CHARBONNIER Procuration à Mme DAUBELCOUR
Mme HAGEGE-RADUTA Procuration à Mme ANGELO
Mme GROSJEAN Procuration à M. ARNOULT
M. GELLER Procuration à M. BRIANCHON
Mme DARROUX Procuration à M. le Maire
M. LAYAIDA
Mme PHILIPPON
M. BOUTRON Procuration à M. ZUILI
M. DUCHÊNE Procuration à M. ESKENAZI

Absents :

M. CUSMANO
M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

Emilie ANGELO

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : **09 FEV. 2026**

Publiée le : **10 FEV. 2026**

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : **10 FEV. 2026**

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux
auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2026

DELIBERATION N° 1

OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Vu les articles L. 2311-2 et D. 2311-16 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 6 bis, 6 quater A et 6 septies de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Administration Générale en date du 21 janvier 2026,

Vu la note de présentation et sur rapport de Mme DAUBELCOUR,

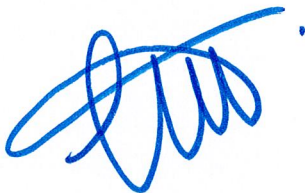
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annexé à la présente sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Ville de Montmorency établi sur la base des données disponibles de l'année 2025.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Emilie ANGELO
Secrétaire de Séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency

